

Gouvernement du Québec

### **Décret 714-99, 23 juin 1999**

CONCERNANT la nomination de monsieur Xavier Fonteneau comme sous-ministre adjoint au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Xavier Fonteneau, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Xavier Fonteneau.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

32322

Gouvernement du Québec

### **Décret 715-99, 23 juin 1999**

CONCERNANT la nomination de madame Marie-France Germain comme sous-ministre adjointe au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie-France Germain, directrice générale du développement et du suivi des politiques économiques au ministère des Finances, cadre supérieure classe II, soit nommé sous-ministre adjointe au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, administratrice d'État II, au salaire annuel de 95 000 \$, à compter du 12 juillet 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés

et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Marie-France Germain.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

32323

Gouvernement du Québec

### **Décret 716-99, 23 juin 1999**

CONCERNANT la nomination de monsieur Georges Archambault comme sous-ministre adjoint au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Georges Archambault, directeur général, Technologie et promotion de la science, au ministère de l'Industrie et du Commerce, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, administrateur d'État II, au salaire annuel de 95 000 \$, à compter du 28 juin 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Georges Archambault.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

32324

Gouvernement du Québec

### **Décret 717-99, 23 juin 1999**

CONCERNANT la nomination de monsieur Mario Bouchard comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Mario Bouchard, directeur général des sociétés d'État au ministère des Finances, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce